

**République FRANCAISE**

**COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE**

**DÉCISION DU MAIRE**

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23  
du code général des collectivités territoriales

**N° D24\_058**

**Objet : Tarifs pôle Culture à compter de la saison 2024-2025**

**Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 20240106\_7 du Conseil municipal en date du 6 janvier 2024 donnant délégations au Maire ;

Vu la décision n°VILLE\_2023DC070 du 17 août 2023 fixant les tarifs du pôle Culture pour la saison 2023-2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs du pôle Culture pour la saison 2024-2025 et pour les suivantes, conformément aux tarifs nationaux relatifs au cinéma à destination des scolaires ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Tarifs à compter de la saison 2024-2025

**A) Tarifs pour l'école de musique**

L'inscription et l'engagement sont annuels avec la possibilité de régler par trimestre.

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial qui doit parvenir au service avant l'établissement de la facture. En l'absence de ce quotient le tarif tranche 8 sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera effectuée. Le quotient familial et la facturation resteront fixes pour la totalité de la saison scolaire.

**Tout nouvel élève de moins de 18 ans (non inscrit l'année scolaire précédente) s'engage lors de l'inscription à suivre le cursus de Formation Musicale et Instrumentale, sauf exception vue avec la direction.**

**1) Pour les enfants résidents (- de 18 ans) :**

Tranches du quotient familial	Formation musicale (1) Formation instrumentale (2)		Formation musicale et instrumentale
	Tarif par trimestre (1)	Tarif par trimestre (2)	Tarif par trimestre (1 + 2)
1	29 €	37 €	66 €
2	32 €	40 €	72 €
3	34 €	43 €	77 €

4	37 €	46 €	83 €
5	39 €	49 €	88 €
6	41 €	51 €	92 €
7	42 €	53 €	95 €
8	44 €	55 €	99 €

• Pour les élèves inscrits dans les dispositifs Orchestre à l'école : **37€ par trimestre** (valable 2 ans) pour le cursus complet.

• En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille, une réduction de 50 % sera appliquée aux tarifs des enfants résidents (sauf éveil musical et ensembles) à compter de la troisième personne inscrite.

## **2) Pour les adultes résidents (à compter de 18 ans) et les membres de l'Harmonie l'Abeille :**

• Tarif formations et cursus classique :

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Formation musicale (1)	<b>47 €</b>
Formation instrumentale (2)	<b>57 €</b>
Cursus (1 + 2)	<b>104 €</b>

• Tarif formation adultes amateurs

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Formation instrumentale adultes amateurs	<b>57 €</b>

• Tarif réduit pour les étudiants, les chômeurs et les personnes en situation de handicap

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Formation musicale (1)	<b>37 €</b>
Formation instrumentale (2)	<b>46 €</b>
Cursus (1 + 2)	<b>83 €</b>

## **3) Tarif pour la location d'instrument :**

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Location d'instrument	<b>30 €</b>

## **4) Les autres activités : l'éveil musical, les ensembles :**

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Ensembles	<b>30 €</b>
Éveil musical	<b>30 €</b>

Pour les élèves déjà inscrits en formation musicale et/ou formation instrumentale : l'inscription à 1, 2 ou 3 ensembles est gratuite. L'école de musique se réserve un droit de priorisation pour l'intégration des élèves nouvellement inscrits.

Pour la chorale junior : inscription GRATUITE sauf frais de gestion.

**5) Pour les enfants non-résidents (- de 18 ans) :**

	Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025
Formation musicale + Formation instrumentale	218 €
Ensembles	63 €
Éveil musical	63 €

**6) Pour les adultes non-résidents (à compter de 18 ans) :**

	Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025
Amateurs	120 €
Formation musicale + Formation instrumentale	220 €
Ensembles	65 €

**7) Frais de gestion :**

Des frais de gestion de 5 € annuels par foyer seront ajoutés à la facturation du premier trimestre afin de prendre en compte les frais inhérents à l'instruction des dossiers des inscrits, les photocopies de documents, etc.

**8) Inscription en cours d'année :**

En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, la facturation sera calculée au prorata temporis à compter de la date de l'inscription + frais de gestion de 5 euros/an.

**9) Agents municipaux de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et enseignants exerçant sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite:**

Les tarifs appliqués sont ceux du tarif adultes résidents ou du tarif de la tranche 8 du quotient familial pour leurs enfants.

**10) Tarifs « Coup de Pouce » pour le public amateur pour la formation instrumentale :**

1/2 heure	3/4 heure	1 heure
10 €	13 €	15 €

Pour les membres de l'Harmonie l'Abeille : **GRATUIT.**

**11) Stages thématiques:**

1/2 journée (3 heures)	Journée (7h avec pause repas)
<b>20 €</b>	<b>35 €</b>

**12) Masterclass :**

Élèves résidents	Élèves extérieurs	Élèves réseau SOL
<b>10 €</b>	<b>20 €</b>	<b>10 €</b>

**B) Tarifs pour les ateliers d'arts plastiques**

L'inscription et l'engagement sont annuels avec règlement par trimestre.

Le tarif sera calculé en fonction du quotient familial qui doit parvenir au service avant l'établissement de la facture. En l'absence de ce quotient le tarif tranche 8 sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera effectuée. Le quotient familial et la facturation resteront fixes pour la totalité de la saison scolaire.

**1) Pour les enfants résidents (- de 18 ans) :**

Tanches du quotient familial	Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025
1	<b>18 €</b>
2	<b>20 €</b>
3	<b>21 €</b>
4	<b>23 €</b>
5	<b>24 €</b>
6	<b>25 €</b>
7	<b>26 €</b>
8	<b>27 €</b>

Les inscriptions aux cours du mercredi pour les enfants se feront à partir de 6 ans (CP).

Stages vacances scolaires	Tarif à partir de 2024 / 2025
	<b>10 €</b>

**2) Pour les adultes résidents (à compter de 18 ans) :**

Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025
<b>39 €</b>

Tarif réduit pour les étudiants et les chômeurs

<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
<b>23 €</b>

### 3) Pour les non-résidents :

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Enfants (- de 18 ans)	<b>59 €</b>
Étudiants et chômeurs	<b>49 €</b>
Adultes (à compter de 18 ans)	<b>78 €</b>

### 4) Informations complémentaires pour les ateliers d'arts plastiques :

- En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille, une réduction de 50 % sera appliquée aux tarifs des enfants résidents à compter de la troisième personne inscrite.
- Les tarifs appliqués aux agents municipaux de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et aux enseignants exerçant sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite sont ceux du tarif Adultes résidents ou du tarif de la tranche 8 du quotient familial pour leurs enfants.
- Si un élève souhaite s'inscrire à un deuxième cours, le tarif de ce second cours est à 50 % du tarif initial qui lui est appliqué.
- En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, la facturation sera calculée au prorata temporis à compter de la date de l'inscription.

### C) Tarifs de l'atelier couture

	<b>Tarif par trimestre à partir de 2024 / 2025</b>
Résidents	<b>31 €</b>
Non-résidents	<b>53 €</b>
Agents municipaux de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et enseignants exerçant sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite	<b>31 €</b>

- L'inscription et l'engagement sont annuels avec règlement par trimestre.
- En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, la facturation sera calculée au prorata temporis à compter de la date de l'inscription.

### D) Tarifs de la Maison du peuple

	<b>Tarifs à l'unité</b>	<b>Soirée spéciale Co-plateaux</b>	<b>Tarif découverte</b>	<b>Abonnements dès 3 spectacles*</b>
Plein tarif	21 €	25 €		15 € / 17 €

Réduit	18 €	21 €	Tarif unique à 10 €	15 € / 17 €
-12 ans	10 €	12 €		7 € / 8 €

**\* Hors tarifs spéciaux (tarif découverte et les Francos)**

**Tarifs réduits** : + de 65 ans, tarif en famille (à partir de 3 membres d'une même famille, sur la même représentation, le tarif réduit s'applique pour les adultes), - de 26 ans, groupes de 10 personnes et +, comités d'entreprises, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap + accompagnateur, inscrits à l'école de Musique, aux arts plastiques et à l'atelier couture, agents municipaux de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, minima sociaux (avec 1 justificatif de moins de 3 mois), adhérents MJC et Centre Sociaux d'Oullins-Pierre-Bénite.

	Séance scolaire	Séance tout public
Lycées et collèges hors Oullins-Pierre-Bénite	8 €	12 €
Collèges Oullins-Pierre-Bénite et écoles hors commune	6 €	8 €
Maternelles, Elémentaires Oullins-Pierre-Bénite	3 €	8 €
- de 12 ans des Accueils de loisirs d'Oullins-Pierre-Bénite (MJC, Centres sociaux, Accueils de loisirs municipaux)	-	3 €
Pass CCAS	4 €	4 €
Culture pour tous	-	Gratuit
Spectacles dans l'espace public	Gratuit	Gratuit

**E) Tarifs du cinéma**

Cinéma	Tarif à partir de 2024 / 2025
Plein tarif	6 €
Tarif réduit	5 €
Tarif – 14 ans	4 €
Carte 10 places (valable également au cinéma LA MOUCHE de Saint-Genis-Laval)	45 €
Conférence Histoire de l'Art	Gratuit
Scolaires (Oullins-Pierre-Bénite et hors commune) dispositif école et cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma	3 €
Centre de loisirs de Oullins-Pierre-Bénite	2,50 €
Fête du cinéma et printemps du cinéma	4 €
Comités d'entreprise	4 €

Ciné club	<b>3 €</b>
Pass Culture Dispositif National	<b>5 €</b>
Pass Culture Dispositif scolaire	<b>2,50 €</b>
Pass Culture Hors Dispositif	<b>3,50 €</b>
Ecoles loisirs hors Dispositif	<b>3 €</b>
Carnets de voyages	<b>6 €</b>
Chèque GRAC	<b>5,20 €</b>
Festival Téléràma	<b>3,50 €</b>
Resto du Coeur	<b>2,50 €</b>
Pass région	<b>1 €</b>
Pass Culture Etudiant Métropole *	<b>0 euro*</b>
Culture pour tous	<b>Gratuit</b>
Tarif Associations Partenaires d'Oullins-Pierre-Bénite	<b>2,50 €</b>
Tarif Associations Partenaires Hors Oullins-Pierre-Bénite	<b>3 €</b>

\*Signature d'une convention entre le cinéma et la Région Auvergne Rhône- Alpes - un étudiant en possession du PASS CULTURE ETUDIANT DE LA METROPOLE DE LYON bénéficiera d'une place gratuite, le Cinéma se voyant rembourser cette place à hauteur de 7 euros à posteriori.

Ne pas confondre avec le PASS CULTURE, dispositif national.

#### **F) Tarifs de location des espaces de la Maison du Peuple \***

<b>GRANDE SALLE du THÉÂTRE</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Location incluant la présence d'un technicien de la Maison du Peuple pour assurer la mise en place d'un dispositif simple de régie lumière, son, vidéo + mise à disposition gratuite du hall et du Foyer (Café culturel)	<b>Demi journée : 1800 € TTC</b>  <b>Journée : 3600 € TTC</b>

<b>GRANDE SALLE du THÉÂTRE</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Création scénique, mise en place structures, décors, effets particuliers...	<b>Sur devis personnalisé</b>

<b>GRANDE SALLE du THÉÂTRE</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Recherche d'artistes, de spectacles pour des entreprises	<b>Sur devis personnalisé</b>

<b>CAFÉ CULTUREL 1<sup>er</sup> ÉTAGE / FOYER</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Location simple pour 50 personnes	<b>Demi journée : 360 € TTC</b>

<b>SALLE DE CINÉMA</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Utilisation de la salle + Location d'un film	<b>1200 € TTC</b> <b>En option : 360 euros TTC de location pour le Café culturel au 1er étage pour un after.</b>

<b>STUDIO DE DANSE</b>	<b>Tarif au 01/09/2024</b>
Location simple pour 50 personnes	<b>Demi journée : 360 € TTC</b>

\* La location des espaces de la Maison du Peuple s'adresse aux organisations suivantes : entreprises, associations, comités d'entreprises, pour l'organisation d'événements type colloques, séminaires, conventions, assemblées générales. L'organisation de manifestations culturelles par des tiers autres que la maison du peuple ne pourra être acceptée.

Par ailleurs il est institué le versement d'arrhes afin de confirmer la réservation. Ces arrhes sont versées de la manière suivante : 50% à la réservation de la salle et le solde le jour de la remise des clefs ou de la manifestation.

En cas d'annulation de la réservation, celle-ci doit être formulée par écrit avec accusé de réception, un mois au minimum avant la date de réservation. Les arrhes seront alors restituées.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de réservation, les arrhes ne seront pas restituées.

Ces dispositions seront inscrites dans le contrat de réservation.

## **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 069-200102747-20240926-D24\_058-AU



Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le 30/09/2024  
Mise en ligne le 30/09/2024  
Notifié le

Jérôme MOROGE  
Maire  
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,  
Le 26 septembre 2024**

**Jérôme MOROGE  
Maire  
Conseiller régional**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).*